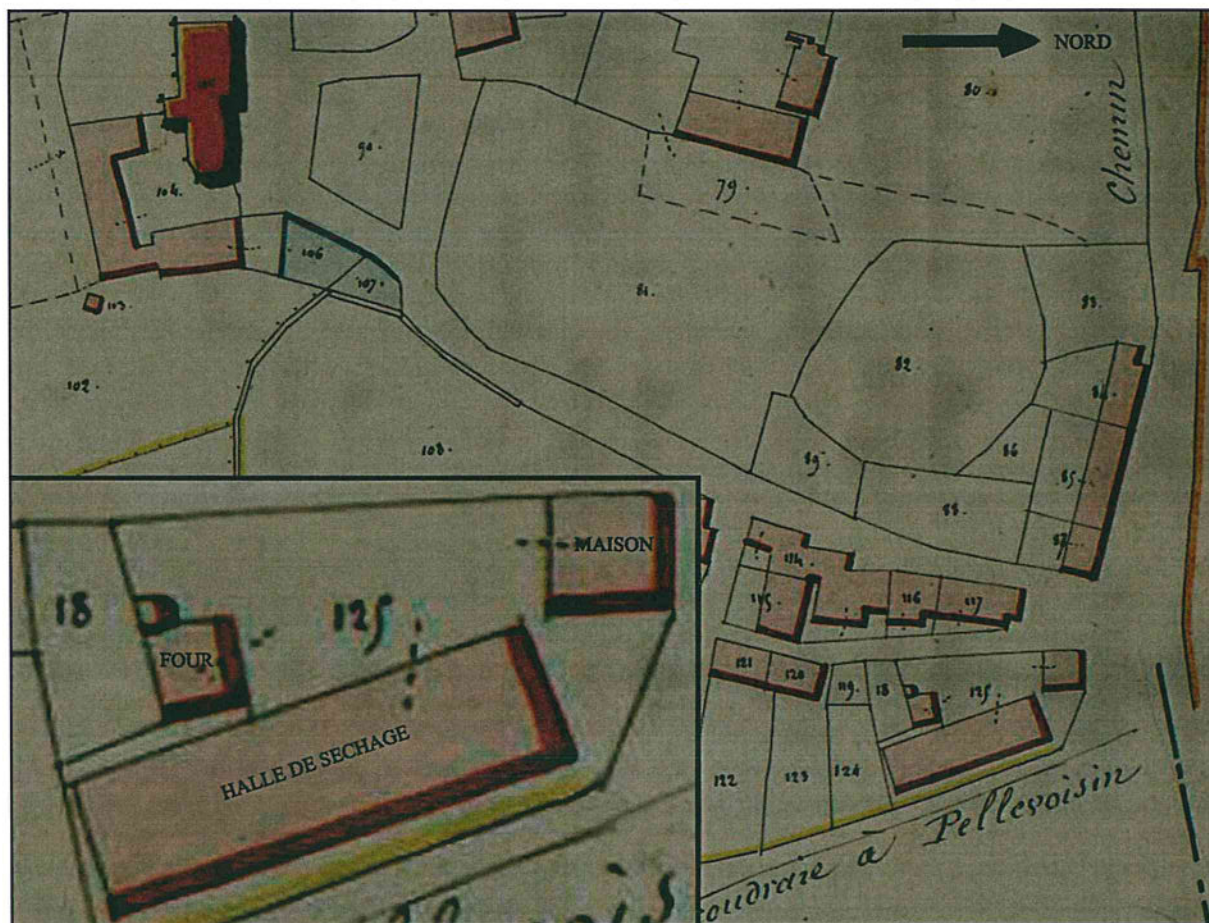


# LA TUILERIE DU BOURG DE PELLEVOISIN

Michaël Beigneux et Léonard Cuffez. Octobre 2018



**Figure 1. Extrait du cadastre napoléonien de Pellevoisin terminé sur le terrain en octobre 1835. La tuilerie est sur la section C, numéro 125. Le plan cadastral complet est disponible en téléchargement sur le site des archives départementales de l'Indre : <http://www.archives36.fr/>**

L'enquête sur les tuileries du canton d'Ecueillé, déjà entamée en 2006 et 2009, se prolonge avec l'étude de celle de Pellevoisin, l'une des plus anciennes du canton (voir la bibliographie). Une rapide description de celle-ci sera suivie d'une présentation des différents propriétaires et exploitants qui, nous le verrons, ne sont pas toujours les mêmes. L'activité quotidienne des tuiliers fera également l'objet d'une petite synthèse. Certains passages extraits des archives consultées seront entre guillemets, sans correction de l'orthographe et avec une accentuation modernisée.

## **Emplacement et caractéristiques techniques.**

Avant l'installation de la tuilerie de Pellevoisin dans les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle, il est probable que cette activité a existé sur le territoire communal à une date indéterminée. En effet, un toponyme (ou noms de lieux) du plan cadastral de 1835 le laisse entrevoir. Il s'agit du Champ de la Tuilerie, situé entre la Verrerie et les Genets. Ce même document permet également de relever l'existence du Four Renard, à mi-chemin entre la Folie et les Coutons. Mais ici, le type de four, associé ici au nom de celui qui l'a exploité, n'est pas précisé (four de tuilier, de verrier, four de réduction de fer...). Par ailleurs, de la marne a été extraite à la Marnière, près de la locature de la Porcherie (actuellement au trente-huit, rue Jean Moulin). Enfin, la Roche Fondue près du château de Poirier est peut-être à interpréter dans le sens de carrière de pierres.

Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la tuilerie de Pellevoisin est localisée dans le « haut bourg », à quelques dizaines de mètres à l'est de l'ancienne motte féodale (section OC, n° 1185 à 1187 du cadastre rénové), sur une parcelle d'environ cinq-cent-soixante mètres carrés. L'emplacement offre une grande facilité pour l'accès et pour le transport des matériaux qui y sont produits quelle que soit l'époque de l'année, contrairement à une tuilerie située dans un hameau isolé. Sur le cadastre napoléonien daté de 1835, la halle de séchage est un bâtiment aux dimensions impressionnantes, de vingt-six mètres de longueur sur huit mètres de largeur. Cependant, elle reste un peu plus petite que celle de Préaux, qui avoisine les trente mètres de longueur et dix mètres de largeur. Séparé de la halle par un mètre environ, le four se présente comme un cube d'environ cinq mètres de côté avec une cheminée accolée. Quant à son volume utile de cuisson, il est inconnu (voir la figure 1). Le cadastre actuel indique un bâtiment d'environ cinquante et un mètres à l'emplacement de l'ancienne halle, ce qui implique l'ajout d'une construction à une ou à chaque extrémité de celle-ci après 1835.

Les descriptions identiques des actes des notaires de juillet 1828 et de mars 1850 apportent quelques précisions sur la configuration des lieux. La maison du tuilier semble correspondre à la parcelle numéro 117 du plan cadastral avec la « chambre à feu dans laquelle ouvre la bouche d'un four à cuire pain dont la motte est en dehors, au pignon sur le chemin, toit à porcs y attenant, écurie à la suite de la dite chambre et y attenant, cour devant, communauté au puits à eau, grenier au dessus de la chambre ». Face à elle, il apparaît le « four à chaux dans la cour, halle auprès couverte partie en tuile et partie en bruyère, loge à côté » pour un total de six-cent-soixante mètres carrés. En 1850, il est encore possible d'emprunter le chemin de la Coudraie à Pellevoisin, qui longe la halle vers l'est.

En février 1866, un détail échappe à notre compréhension : « une grange emportant le portail de la grange actuelle ». En juin 1871, la maison d'habitation est constituée d'une « chambre à feu, deux cabinets, une écurie, une grange, cour devant, communauté au puits à eau ». La halle voisine avec un terrain au midi, le four est « à chaux et à tuiles avec son entourage ». Le tout est d'un tenant sur une superficie d'environ sept-cent-soixante mètres carrés. La centaine de mètres carrés supplémentaire par rapport à 1850 correspond vraisemblablement à la partie du chemin de la Coudraie à Pellevoisin, vendu entre-temps par la commune (entre 1835 et 1866). Par ailleurs, une parcelle de trois-cent-quarante mètres carrés de terre située pièce des Grands Champs sert « d'emplacement au bois destiné à la tuilerie ».

Le revenu imposable de cette tuilerie est de cinquante francs, tandis qu'il est de quatre-vingts francs à Préaux au même moment. Après sa reconversion, l'ancienne halle a longtemps servi d'écurie et de bâtiment agricole, avant une transformation en appartements il y a environ dix à quinze ans. A proximité, une petite tour appelée le château d'eau est un édifice qui intrigue. Est-elle un élément lié à l'activité de l'ancienne tuilerie qui aurait pu servir à l'alimentation en eau nécessaire pour la fabrication des tuiles et briques ? Les services fiscaux enregistrent la démolition de la tuilerie en 1921. Quant à l'habitation du propriétaire et/ou du tuilier, elle a probablement été démolie après cette date.

## **Les propriétaires de la création à la fermeture.**

Comme il est difficile de s'approvisionner avant la Révolution dans le secteur de Pellevoisin, les commandes ont lieu soit du côté du canton de Montrésor où l'offre est plus abondante, soit vers Argy et Buzançais. En 1811, on compte une tuilerie à Argy et cinq à Buzançais.

Les recherches actuelles n'ont pas encore permis de connaître le nom du constructeur de la tuilerie, ni l'époque de sa mise en service. Grâce à la grande enquête statistique du préfet Dalphonse, résultat du collectage d'informations sur la démographie, l'agriculture ou l'industrie dans les communes du département vers septembre et octobre 1801, il apparaît qu'aucun établissement n'existe encore à Pellevoisin et sur le canton, seule celle de Préaux fonctionne. En revanche, une nouvelle enquête de 1811 indique sa présence. Il faudra attendre les années 1850 pour que deux nouvelles tuileries soient créées au chef-lieu de canton.



**Figure 2. Carreaux de terre cuite fabriqués du temps du couple Louis-Louis (après 1877 – avant 1921).** Dimensions : 16,5 cm de côté pour celui de gauche, 17 cm pour celui de droite. Sur le carreau de droite, la marque du propriétaire et tuilier est incluse dans un rectangle de 17,5 x 3,3 cm. Il est à noter que ces deux carreaux ont été retrouvés dans l'ancienne maison de Napoléon-François Louis.

Le dix décembre 1825, André Sarrazin, propriétaire à Pellevoisin, vend la tuilerie à Charles Soupiron, tuilier résidant à la tuilerie, moyennant une rente viagère. Mais moins d'un an plus tard, le six octobre 1826, il la revend à Sylvain Renault, un riche propriétaire qui est également meunier du moulin de Naix. Le 22 décembre 1845, pour assurer ses vieux jours, Sylvain Renault donne la moitié de la tuilerie à ses trois fils Eugène, Louis et Sylvain, moyennant une pension viagère et alimentaire. Ses trois garçons vendent la tuilerie le 11 mars 1850 à Jean-Baptiste Sarrazin-Marcadon, aubergiste à côté de la tuilerie qui se présente comme tuilier en 1856. Le quinze novembre 1858, il est présent au mariage de son fils Joseph Eugène, qui est tuilier à Pellevoisin comme son père et qui encore repéré comme tel en juillet 1860. Après son décès survenu en 1860, elle échoit après le partage à son fils aîné Jean-Baptiste Sarrazin, propriétaire à Valençay. Le successeur, Jean-Baptiste Louis (fils), est le mari de sa fille Thérèse Sarrazin, avec laquelle il est marié depuis 1846. Il est un propriétaire aisé et cultivateur qui réside au lieu-dit "le Chêne Vert". Il devient propriétaire de la tuilerie le 26 février 1866. Jean-Baptiste Louis est également maire de Pellevoisin pendant une dizaine d'années, du 27 août 1860 au 12 septembre 1870, presque jusqu'à la fin de sa vie puisqu'il meurt à Vaux le 16 janvier 1871. Le 27 août 1877, Napoléon-François Louis épouse Alix-Augustine Louis, sa cousine germaine, qui apporte en dot la part qu'elle partage avec

une sœur et un frère de la succession de Jean-Baptiste Louis son père. Ce couple ne réside pas sur place mais à la Justice (actuellement treize, rue de la République). Louis-Napoléon Louis fait enregistrer aux services fixcaux en 1921 la démolition de la tuilerie. Pour résumer, aucun propriétaire ne réside sur place et hormis le dernier qui se présente parfois comme propriétaire tuilier dans certains documents administratifs, ils préfèrent mettre l'établissement industriel en location.

### Des tuiliers locataires.

En raison de leur statut de travailleurs itinérants et d'une grande précarité dans leur activité, il est très difficile de reconstituer le parcours de ces hommes ou de leurs familles, au même titre que les forestiers, charbonniers, muletiers... Ils sont au minimum une bonne dizaine de tuiliers à se succéder à la tuilerie de Pellevoisin sur une période d'environ cent-vingt ans (voir la figure 3).

Les modalités de la location sont connues seulement pour les années 1820. Notons au passage qu'elles ressemblent en tous points à des baux observés du côté de Montrésor ou dans ceux étudiés par Jacques Thomas en Touraine (voir bibliographie). A Pellevoisin, la location est courte à cette époque-là, trois ans. Mais il suffit que l'entente entre les deux partis soit cordiale et la tacite reconduction devient la règle, notamment du temps de Henri Malterre ou de la famille Sauvaget. Le début de l'entrée en jouissance est le onze novembre, plus précisément la Saint-Martin d'hiver. L'ouvrier tuilier doit jouir de celle-ci en « bon père de famille », sans y commettre aucune dégradation, aucun accident, aucun incendie au four à chaux. Le preneur doit fournir à ses dépens des tuiles et de la chaux pour les réparations locatives et de laisser à la fin de la location l'établissement dans le même état qu'à son entrée. De plus, « le preneur fera tirer de la pierre à chaux et de la terre dans les endroits qui lui seront permis par autrui et à ses frais et dépens ». Mais en contrepartie, le bailleur « s'oblige de faire faire incessamment à la dite tuilerie toutes les réparations nécessaires pour mettre le preneur à même de préparer et faire cuire ses matériaux ». En 1828, le prix de la location est de cent-quatre-vingt francs, livrable en deux parts égales à la Saint-Jean-Baptiste (vingt-quatre juin) et la Saint-Martin d'hiver (onze novembre). Cette dernière échéance est reportée à la Saint-André (trente novembre) à partir de l'année suivante. En outre, le locataire doit fournir chaque année au propriétaire deux-mille tuiles et deux poinçons de chaux dont l'évaluation est de quarante francs, livrable « à l'époque des fournées, selon les besoins du bailleur et sa volonté ». Enfin, il arrive parfois que la tuilerie ne soit pas louée, comme après le décès d'un propriétaire en 1871.

Un peu de matériel et des ustenciles servant à l'exploitation de la tuilerie font partie des différentes transmissions et sont mis à la disposition des locataires. Lors de l'inventaire et de l'estimation des biens du mois de juin 1871, ces objets sont les suivants :

- un vieil essieu de véhicule à attelage estimé quatre francs,
- un ringard de cinq francs (tige de fer cylindrique, aplatie, recourbée ou en forme de crochet à l'une de ses extrémités, munie d'un manche en bois à l'autre et dont on se sert dans les usines pour attiser le feu, agiter les matières en fusion ou retirer les scories),
- deux volants évalués à deux francs (le volant est peut-être une roue pour entraîner une courroie),
- un parchemin à deux francs (est-ce une peau animale servant de crible ?),
- une tranche à un franc (pioche ou houe à large côté acéré), un seau à un franc, une brouette à trois francs et une corde de puits au même prix.

Par ailleurs, le tuilier dispose également de deux moules à tuiles (estimés trois francs) et un moule à briques simples à un franc. Enfin, trois cent faïtières estimées soixante-quinze francs sont des tuiles cintrées qui servent à couvrir le haut d'un toit.

Prénom et nom du tuilier	Première mention	Dernière mention
Léonard Maligné	1804 (6 novembre)	1816 (30 mars)

Stanislas Leblanc	1828 (11 novembre). Entrée en jouissance	1929 (départ le 10 novembre)
Henri Malterre	1829 (11 novembre). Entrée en jouissance	1850 (11 mars)
Louis Malterre	1846	1846
François Fourat	1851	1856 (3 juin)
François Fourat (fils du précédent)	1856 (3 juin)	1856 (3 juin)
Pierre Bertin	1861 (1 <sup>er</sup> juin)	1866 (8 juillet)
Jules Chartier	1871 (17 septembre)	1876 (28 décembre)
Jean-Baptiste Legot	1886 (19 juillet)	1887 (2 octobre)
Alexandre Sauvaget	1891 (29 mai)	1911 (30 mars)
Paul Sauvaget (fils du précédent)	1891 (29 mai)	1911 (30 mars)

**Figure 3.** Liste des tuiliers, ouvriers et locataires à la tuilerie. Cette liste est une compilation d'informations issues de l'état-civil, des listes nominatives de recensement de la population disponibles sur le site internet des archives départementales de l'Indre et d'archives signalées à la fin de l'article.

Le premier tuilier connu est Léonard Maligné (écrit aussi Maligny ou Maligni). Lors de son premier mariage le 12 décembre 1803 avec une veuve du pays, il habite à Argy où il est tuilier. En novembre 1804, à la naissance de la première fille, il demeure dans le bourg. Mais est-il réellement locataire dans la tuilerie du bourg ou continue-t-il à aller travailler à Argy ? Les éléments manquent pour pouvoir y répondre. Il apparaît une dernière fois au début du printemps 1816, où il est qualifié de mouleur, c'est-à-dire qu'il se charge de la confection des produits avant la cuisson. Par la suite, sa trace se perd. Après une dizaine d'années sans aucune mention, un nouveau tuilier apparaît en 1828 en la personne de Stanislas Leblanc, un ouvrier tuilier qui vient du bourg voisin d'Argy. Mais des difficultés l'obligent à se désaisir du bail au bout d'une année seulement au profit du compagnon tuilier Henri Malterre (ou Malter), qui la loue au moins jusqu'en mars 1850. Louis, probablement son fils aîné, prend la suite tandis que son père va s'installer dans sa maison refaite à neuf au Petit Poirier. Mais Louis reste peu de temps. Le successeur est François Fourat, marié avec Marie Malterre. En 1856, il est aidé dans son activité par un de ses fils qui porte le même prénom et en février 1860, un autre de ses fils nommé Jacques, tuilier lui aussi, devient père. En 1866, on retrouve la famille Fourat à la tuilerie de la Chaumette, située sur commune du Tranger. La mort de Jean-Baptiste Sarrazin, propriétaire de la tuilerie en 1860 explique peut-être l'arrivée et la présence de Pierre Bertin l'année suivante et qui va rester au moins jusqu'en 1866. En 1872 et au moins jusqu'en 1876, Jules Chartier tient les lieux. Puis autour de 1886, Jean-Baptiste Legot fait fonctionner seulement quelques années l'usine. Alexandre Sauvaget est indiqué en 1891. En 1896, il est accompagné d'un fils nommé Paul. Hormis l'absence d'Alexandre en 1906, les deux hommes tiennent la tuilerie jusqu'à la mobilisation d'août 1914. Ils sont donc les tuiliers qui comptabilisent la plus longue période de présence sur l'établissement. Paul meurt pendant la Grande Guerre au bois des Buttes à Ville-au-Bois, dans l'Aisne, le 27 avril 1916. Le départ du tuilier sur le front et la mort du dernier locataire marque la fin du fonctionnement de la tuilerie.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le Massif Central est non seulement un vivier de maçons mais aussi de tuiliers. Ces ouvriers migrants quittent leur département d'origine, probablement moins par choix que poussés par la nécessité d'aller chercher fortune ailleurs. Les uns sont travailleurs saisonniers, les autres quittent définitivement leur région natale. Trois d'entre eux viennent s'installer dans le nord-ouest de l'Indre. Léonard Maligné est né en Corrèze, plus précisément à Masseret, dans le nord de ce département. Les deux autres sont creusois : Henri Malterre et de François Fourat, beaux-frères au moins depuis 1828. Le premier est natif des environs d'Aubusson, le second de Felletin.

En revanche, la deuxième moitié du siècle se caractérise par un recrutement et une embauche de tuiliers qui sont tous issus de la région. Ceux qui se sont formés avec la génération précédente composée au moins en partie de tuiliers migrants sont désormais autonomes et le vivier d'ouvriers est suffisant pour faire fonctionner tous les établissements de la région. Pierre Bertin vient de Francillon, Jules Chartier de Valençay, Jean-Baptiste Legot de Loches. Enfin, Alexandre Sauvaget est né aux Barreaux, c'est à dire à quelques centaines de mètres de l'usine, tandis que son fils Paul est natif de la commune voisine de Villegouin.

Il n'est pas rare qu'un tuilier soit ouvrier dans plusieurs tuileries au cours de sa vie professionnelle. Bien entendu, les quelques exemples qui suivent ne donnent qu'un minimum de lieux d'exercice de leur métier et il est fort probable qu'ils ont pu travailler dans plus de trois ou quatre d'entre elles. Henri Malterre a un parcours exemplaire à cet égard. Il est né en juillet 1802 à Saint-Marc-à-Frongier, à quelques kilomètres d'Aubusson, dans la Creuse. Lorsqu'il se marie à Levroux en août 1828, il exerce à la tuilerie de Montplaisir à Levroux, le long de la route de Valençay. Il y travaille avec son beau-frère, avant de rejoindre la tuilerie qui nous intéresse en 1829 ou le courant de l'année suivante. Il la quitte entre 1842 et 1846 pour laisser la place à son fils Louis, bien qu'il continue à payer le loyer. Il travaille encore quelque temps, notamment à celle de la Rabaudière à Paulnay autour de l'année 1851. Il meurt en novembre 1857 au Petit Poirier à Pellevoisin. Son frère Jacques Malterre, malgré que son domicile soit ordinairement à Aubusson dans la Creuse, meurt chez son frère le vingt-neuf juin 1841. Mais l'acte de l'état-civil ne précise pas s'il se trouvait à Pellevoisin pour épauler son frère à la tuilerie. Quant au beau-frère François Fourat, lui aussi passe à la tuilerie de Montplaisir, à celle de Pellevoisin et termine les dernières années de sa vie à celle de la Chaumette, sur la commune du Tranger, où il meurt en octobre 1867. Les deux tuiliers suivants sont repérés dans quatre tuileries au cours de leur vie professionnelle. Pierre Bertin, tantôt journalier employé à la journée, tantôt tuilier, vit à Levroux et travaille à la tuilerie de Montplaisir gérée par la famille Chartier autour de 1856, à Pellevoisin vers les années 1860. Il rejoint ensuite une tuilerie vers les Herveaux à Buzançais entre 1869 et 1872, puis celle de Saint-Pierre-de-Lamps où il exerce au moins de 1873 à 1891. Quant à Sylvain Legot, il est tuilier à celle du Coudray à Loché en Indre-et-Loire au moins entre 1874 et 1876. En 1886 et 1887, il est à Pellevoisin. Il est de retour en Indre-et-Loire au moins de 1891 et 1894, plus précisément à celle de l'Île Auger à Chambourg-sur-Indre. Puis, en 1900, il travaille dans une tuilerie à Joué-lès-Tours. Il termine sa vie à Montlouis-sur-Loire où il est épiciier. Dans tous les cas, il n'est pas possible d'affirmer qu'ils y sont simples ouvriers ou locataires.

Les tuiliers résident le plus souvent sur place et leur nombre est variable, en fonction des saisons. S'ils travaillent toujours seuls vers la fin de l'automne, ce n'est pas le cas pendant la belle saison. Les premières statistiques industrielles des années 1810 indiquent que « les ouvriers sont dans le chef-lieu, ils travaillent pendant 8 mois ». Le nombre moyen d'ouvriers est de quatre, avec une moyenne de deux cent journées payées chaque année pour chacun d'entre eux. Grâce aux listes nominatives de recensement, il est possible d'observer la composition de l'équipe en fonction des saisons, tout en sachant qu'il est impossible de prendre en compte les ouvriers qui ne vivent pas sur place. Les listes dont les dates de rédaction sont mentionnées sont au nombre de douze et pour dix d'entre elles majoritairement rédigées entre mars et juillet. Les deux dernières, de 1841 et 1876, sont datées de la fin de l'année civile, époque à laquelle aucun ouvrier n'est présent avec la famille de l'exploitant. Le reste du temps, les effectifs varient de un à deux ouvriers, en plus du tuilier qui conduit l'établissement. Certaines personnes qui composent le foyer sont présentées soit comme ouvriers, soit comme domestiques et il arrive que l'un et l'autre se côtoient sous le même toit comme en 1851. Il est difficile de définir à quoi correspond cette différence de statut. Le domestique est-il seulement employé à la fabrication ou à des tâches annexes, notamment en participant à la bonne marche de l'exploitation qui est non seulement une fabrique de tuiles mais aussi une ferme, avec un peu de production céréalière, viticole et animale ? Une seule fois, le recensement de juillet 1866 indique également la présence de deux ouvriers compagnons de treize et vingt-cinq ans, c'est à dire des apprentis.

Les tuiliers ne dédaignent pas d'employer des enfants de moins de seize ans. En juin 1848, deux hommes et un enfant de moins de seize ans s'activent dans la tuilerie. A Préaux, au même moment, les effectifs sont plus importants : deux hommes, deux femmes et un autre enfant de moins de seize ans. En 1858, elle emploie six ouvriers, preuve que des besoins pressants pour la construction se font sentir. Le salaire est généralement journalier et ne varie pas dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Il est de un franc cinquante pour un homme en 1811 et en 1848. Quant à l'enfant de moins de seize ans, il touche à cette même date un franc par jour, tandis que son camarade de Préaux ne touche que soixante-quinze centimes. Par la suite, le salaire journalier augmente régulièrement. En 1886, il est de quatre à cinq francs pour chacun des deux ouvriers, qui travaillent en moyenne une douzaine d'heures par jour.

### **Des productions diversifiées.**

Comme dans la plupart de ces établissements, la production est variée et de quatre types principaux : tuiles, briques, carreaux et chaux.

Les tuiles et les tuiles faïtières (appelées aussi festaux ou festaux) sont attestées sur de nombreuses habitations à partir de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cependant, comme celles-ci sont plus lourdes que les bardeaux, planche de chêne ou de châtaigner d'une taille qui avoisine un pied de longueur (ou 32,4 centimètres) et un demi-pied de largeur, il est courant d'avoir des couvertures mixtes car le poids plus lourd des tuiles oblige les paysans à renforcer ou à reprendre totalement les charpentes. Après les années 1810, les maisons couvertes de tuiles et bardeaux disparaissent progressivement au profit de la tuile seule. Le mouvement s'accélère après les années 1830 lorsque les premières agences d'assurances incitent leurs assurés à protéger les maisons des incendies en abandonnant les toitures végétales.

Les briques, utilisées essentiellement pour le montage des voûtes des fours à pain ou des conduits extérieurs et souches de cheminées, se développent sur les habitations après les années 1850. Au cours de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les tuiliers prennent l'habitude d'identifier les briques qu'ils fabriquent par l'apposition d'une marque distinctive sur l'une des faces (voir la figure 2).

Les carreaux de terre cuite, à ne pas confondre avec la tomette typiquement provençale, sont couramment de deux formats principaux à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : six pouces (seize centimètres deux de côté) ou huit pouces (vingt-et-un centimètres six). Ils remplacent progressivement les intérieurs pavés ou de terre battue des maisons. Ces deux formats restent encore en vigueur au siècle suivant. Les seuls carreaux de la tuilerie de Pellevoisin retrouvés sont du format d'environ six pouces.

### **Une activité annexe : la chauxonnerie.**

Le tuilier est souvent un peu chauxonnier car la préparation de la chaux s'effectue dans le même four qui sert à cuire les tuiles. Les enquêtes de l'administration préfectorale de 1813 et de 1848 permettent d'apporter quelques détails sur cette activité. La quantité annuelle de pierre calcaire nécessaire pour la calcination est d'une cinquantaine de mètres cubes dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Quant au prix, il diminue régulièrement : le poinçon (environ deux hectolitres et demi) vaut quatre francs cinquante vers 1813, quatre francs en 1848. A cette date, elle est extraite dans une carrière indéterminée située sur la commune voisine d'Argy.

La calcination du calcaire s'effectue vers neuf-cent à mille degrés. La production annuelle avoisine trois-cent-soixante hectolitres en 1813 et deux-cent-cinquante hectolitres en 1848 (ou cent poinçons). La multiplication des chauxonneries et la concurrence qui en découle oblige probablement nos tuiliers à tirer les prix de vente vers le bas. Que ce soit sous le Premier Empire ou au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, cette activité reste marginale. La fabrication de la chaux pour l'amendement des sols et plus

vraisemblablement pour la préparation des mortiers dans les constructions représente un peu moins de vingt pour cent du chiffre d'affaires à la fin du Premier Empire.

Le comte de Gourcy, découvrant cette partie du Berry vers les années 1850, signale qu'un propriétaire proche d'Ecueillé lui a expliqué « qu'on trouvait de la bonne pierre à chaux grasse aussi bien à Écueillé qu'à Pellevoisin ». C'est aussi le moment où le secteur vers le Gardon-Frit est encore une plaine couverte « d'environ huit ou dix mille hectares de bruyères, qu'on commence à défricher activement depuis quelques années, les communes auxquelles elles appartiennent ont compris, qu'il était préférable de les vendre 200 à 300 fr. l'hectare, au lieu de les conserver, sans en tirer un bon parti. On aperçoit effectivement dans différentes directions de cet immense plaine, des toitures en tuiles rouges, qui annoncent de nouvelles constructions ». Ces éléments, ainsi que la création de deux tuileries à Ecueillé au même moment, prouvent que l'industrie tuilière et la chaufournerie sont prospères à ce moment-là.

Une statistique de 1886 mentionne que la chaux fabriquée à Préaux est jugée de bonne qualité et que cette activité est dynamique. Sans grand risque d'erreur, il est probable que cette observation soit valable également pour Pellevoisin.

### **Une tuilerie rurale à la production et aux profits limités.**

La fabrication s'étale pendant la bonne saison, entre le printemps et l'automne et généralement sur une durée de sept à huit mois. En 1848, l'argile propre à fabriquer les produits est recueillie dans une carrière située à Argy. Quant aux livraisons des pièces fabriquées, elles s'étalent de mai-juin à novembre. Pendant l'intervalle, le nombre de fournées est de six (chiffre de 1811 et 1813). En fonction du nombre de pièces produites annuellement, la capacité de stockage du four est d'environ vingt-mille pièces à chaque cuisson. Autant dire que le savoir faire de l'artisan joue pour beaucoup, qu'il s'agisse de l'enfournement des pièces ou de la bonne qualité de la cuisson qui permet de limiter le nombre de pièces défectueuses. La fabrication accomplie, le tuilier peut, dans certaines circonstances, effectuer le transport. Pour les nombreux charrois, Henri Malterre utilise en 1848 trois équadés, contrairement à son collègue de Préaux qui préfère deux paires de bœufs et un équadé.

Les enquêteurs utilisent indistinctement le terme de pièce pour parler des tuiles, briques et carreaux et le relevé de quelques chiffres montre que la production annuelle stagne dans la première moitié du siècle. Elle est d'environ cent-vingt-mille en 1811 et 1813. En 1848, la production est plus faible d'un tiers qu'à la tuilerie de Préaux, environ cent-mille, qui se vendent généralement à la centaine ou au millier.

Le prix des produits augmente régulièrement sous le Premier Empire et il diminue au milieu du siècle, peut-être en raison d'une concurrence plus forte (douze à treize francs en 1801, vingt cinq francs en 1813 et seize francs en 1848). Vers 1801, les ventes se font essentiellement vers le bourg voisin d'Ecueillé. En 1858, la fabrication est jugée très bonne tandis que la production augmente. Il s'agit surtout à ce moment-là de répondre à des commandes plus nombreuses, notamment pour les communes qui commencent à s'équiper de nouvelles constructions comme des écoles ou des mairies.

Seule l'enquête de 1813 permet de saisir, pour une fournée, le rapport entre le prix de revient et le prix de vente des objets finis. De plus, le commissaire chargé de l'enquête ne manque pas de préciser : « on observe que généralement les tuileries construites dans les communes rurales sont presque toutes bâties auprès des bois et proche les terres propres à la tuile et dont le sable n'est pas éloigné. Pour celles au contraire bâties dans les faubourgs des villes, on est obligé d'aller chercher le bois, la terre et le sable très loin, ce qui augmente les frais d'exploitation. Comme il existe des tuileries qui ne cuisent pas plus de vingt cinq milliers de marchandises et que d'autres, au contraire, cuisent jusqu'à 30 milliers, il faut dans l'un ou l'autre cas plus ou moins de bois, de terre et de sable. » Le tuilier doit prévoir une trentaine de stères de bois à chaque cuisson pour un coût total de cent-quatre-vingt francs, environ huit mètres cubes de terre (quarante francs), une voiture de sable (sept francs) et deux toises de pierres ou environ

quatre mètres cubes (vingt-deux francs), provenant de lieux indéterminés de la commune. L'investissement est donc de deux-cent-quarante-neuf francs, à quoi il faut ajouter le salaire des quatre ouvriers pendant environ deux-cent journées (mille-deux-cent francs). Avec une démonstration basée sur trois-cent francs de salaire par ouvrier, la fournée coûte globalement quatre-cent-quarante-neuf francs. La prix de vente est de six-cent-vingt francs (cinq-cent francs pour les briques et cent-vingt francs pour la chaux). Le bénéfice, de l'ordre de cent-soixante-et-onze francs, correspond à un gain d'environ vingt-sept pour cent par rapport aux dépenses. Cependant, le rédacteur ajoute que ce bénéfice n'est qu'une estimation haute puisqu'il faut encore payer dans certains cas le loyer s'il y a lieu et généralement tous les frais annexes comme l'achat ou la nourriture des chevaux. Ces prix indicatifs donnent finalement de cette activité une image plutôt sombre, valable pour une seule année. C'est pourquoi ils ne permettent pas de rendre compte de l'évolution des gains accumulés par les différents tuiliers au cours du temps.

Sans surprise, la clientèle est majoritairement locale. Après la mort de Jean-Baptiste Louis, l'inventaire après décès très complet de juin 1871 laisse apparaître une liste de trente-trois clients qui sont encore redevables envers la veuve et les héritiers pour « fournitures de tuilerie ». Cela va de quelques francs à près de deux-cent francs, pour une majorité de clients habitant à proximité et dont la localisation est précisée : dix-huit sont de Pellevoisin, neuf des villages alentour comme Villegouin, Jeu-Maloches, Heugnes, Ménétréols-sous-le Landais ou Ecueillé. Un client habite à Nouans en Indre-et-Loire, deux autres à Levroux et à Châtillon. M. Pestel est le plus éloigné puisqu'il habite Châteauroux. Des clients passent régulièrement commandes comme M. Camail, qui est un maçon résidant au Mée ou M. Gilles, un plâtrier d'Ecueillé. De l'argent est également dû à des marchands de bois dont M. Molusson de Jeu-Maloches ou M. Louis à Châteauroux pour environ deux-cent francs chacun. La veuve doit également de l'argent à M. Lancelot, marchand de chevaux à Ecueillé, mais la teneur de la dette n'est pas précisée.

### **Conclusion.**

Les tuiliers de Pellevoisin, contrairement à leur homologues de Préaux ou d'Ecueillé, ne sont pas propriétaires de leur outil de production. Malgré cela, il leur arrive d'employer occasionnellement des ouvriers. Enfin, comme bon nombre de petites tuileries du même type, les raisons de l'abandon sont simples : l'arrivée du chemin de fer à Pellevoisin en 1902 renforce la concurrence déjà très forte des gros établissements comme ceux de Vierzon tandis qu'une raréfaction des débouchés proches se fait sentir.

### **Sources.**

Archives départementales de l'Indre :

2E23045 : acte Demadières, notaire à Pellevoisin (bail à ferme par Sylvain Nau (ou Renault) à Stanislas Leblanc, 27 juillet 1828).

2E23046 : acte Demadières, notaire à Pellevoisin (cession de bail à ferme par Stanislas Leblanc à Henri Malterre (28 septembre 1829).

2E23072 : acte Thibault, notaire à Pellevoisin (vente par les enfants Renault au couple Sarrazin-Marcadon, 11 mars 1850).

2E23096 : acte Thibault, notaire à Pellevoisin (vente par le couple Sarrazin-Chauvette à Jean-Baptiste Louis, 26 février 1866).

2E23105 : acte Thibault, notaire à Pellevoisin (inventaire après le décès de Jean-Baptiste Louis, 6-9 juin 1871).

M 5300 : enquête statistique par le préfet Dalphonse vers septembre-octobre 1801.

M 5334 : statistique industrielle de 1811.

M 5335 : statistique industrielle de 1813 (1812-1813).

M 5342 : statistique industrielle, dont le tableau du 23 (ou 25) juin 1848.

M 5343 : statistique industrielle par commune de 1858 (1858-1871).

3P155/1-8 : état des sections et matrices cadastrales de Pellevoisin.

3Q3385 : bureau de Buzançais, enregistrement du 6 octobre 1826 de l'acte de Gaulin, notaire, pour la vente par André Sarrazin à Charles Soupiron (10 décembre 1825).

Mairie de Pellevoisin :

Cadastre napoléonien terminé en octobre 1835 (section C, n° 125 : tuilerie et habitation du tuilier et/ou du propriétaire).

### **Bibliographie.**

Michaël Beigneux, - Tuileries, fours à chaux, carrières et marnières d'Ecueillé, dans *Ecueillé, bulletin municipal*, 2006/2007, p. 28-31.

Cet article est également disponible sur le web à cette adresse :

[troglos.free.fr/dossiers\\_liens\\_biblio/pdf\\_vdl/ecueille\\_tuileries\\_fours\\_a\\_chaux.doc](http://troglos.free.fr/dossiers_liens_biblio/pdf_vdl/ecueille_tuileries_fours_a_chaux.doc)

L'article de 2009 consacré à la tuilerie du bourg de Préaux est à l'adresse suivante (sans les annexes, les sources et la bibliographie) :

<https://preaux36.fr/la-tuilerie-du-bourg-de-preaux/>

Collectif, - *Nos ancêtres. Vie et métiers*, bimestriel, Revigny, n° 3, septembre-octobre 2003, 88 pages (dossier consacré aux métiers de la terre cuite).

Conrad de Gourcy (comte), - *Voyage agricole en Normandie, dans la Mayenne, en Bretagne, dans l'Anjou, la Touraine, le Berri, la Sologne et le Beauvoisis*, Paris, 1862, p. 40.

Jacques Thomas, - Fours à chaux, tuileries et briqueteries du Lochois dans le *bulletin de la société archéologique de Touraine*, t. XLV, Tours, 1998, p. 559-576.

Jacques Thomas, - *Fours à chaux, tuileries, briqueteries en Touraine*, s. 1., 2005.

### **Sites web consultés.**

Archives de la Creuse :

<https://archives.creuse.fr/>

Archives départementales de l'Indre :

<http://www.archives36.fr/>

Archives départementales d'Indre-et-Loire :

[http://archives.cg37.fr/index\\_archive.php](http://archives.cg37.fr/index_archive.php)